



Commune
de Mont-Noble

Demande d'octroi du Permis d'habiter

À retourner à



Commune de Mont-Noble
Commission communale des
Constructions
Case postale 11
1973 Nax

N° de dossier

Requérant

Parcelle/village

Objet de l'autorisation

Adresse

N° de téléphone(s)

Date d'entrée prévue :

Lieu, date

Signature

*Selon l'article 55 alinéa 1 c de la Loi cantonale sur les constructions (LC) du 15 décembre 2016,
« Il incombe en particulier aux autorités chargées de la police des constructions de délivrer ou de
refuser le permis d'habiter ».*